

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2023 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Denis DERVIN.

Excusée : Séverine CORDIER-DOHEY

Absent : Boris MONTVILOFF

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

- **Décision modificative n°1 Budget principal :**

Certaines écritures ont fait l'objet de remarques de la part du contrôle de légalité. Il convient de reprendre les écritures avec les bonnes nomenclatures.

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
INVESTISSEMENT					
458201/040					5 200.00
458201/041				5 200.00	
R001				102 261.84	
204114/040			5 200.00		
204114/041		5 200.00			
2315		102 261.84			

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, la décision modificative n°1 du budget principal est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

- **Décision modificative n°1 Budget assainissement :**

Idem pour le budget assainissement.

Article	Libellés	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
INVESTISSEMENT					
28158/040					2 376.00
1641				2 376.00	

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, la décision modificative n°1 du budget assainissement est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

- **Affectation des résultats :**

Le contrôle de légalité nous a également signifié que l'affectation des résultats du budget assainissement n'était pas conforme. En effet, la section investissement accusait un déficit de 11 491.79 €, et nous avons affecté 20 000 €. Si cette somme n'est pas remise en cause, il convient de l'affecter pour 11 491.79 € au 1068, et pour 8 508.21 en affectation complémentaire en réserve.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, l'affectation des résultats du budget assainissement est adoptée telle que proposée à l'unanimité par vote à main levée.

- **Demandes de subventions :**

Nous avons reçu 2 demandes de subvention : l'une de l'ACCA, l'autre de l'association des anciens exploitants agricoles.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée d'attribuer 300 euros à l'ACCA, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 600 euros pour les frais occasionnés par l'achat de la grange des Bordes et ses travaux annexes, et de ne pas répondre favorablement à la demande des anciens exploitants.

- **Questions diverses** :

Agrovoltaïsme : Outre le projet de Lavaud, nous avons eu deux autres demandes pour du photovoltaïque au sol. L'une concerne l'aérodrome, l'autre le Chézeau.

Compte tenu du refus de Madame la Préfète concernant le projet de parc à Lavaud qui aurait pu permettre au conseil d'avoir un prototype de ce genre d'installation, le conseil municipal ne se prononce pas sur ces projets.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au mardi 4 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 21 h 25